

VELO-CLUB DE SAINT-JULIEN

BOURSE AUX VELOS DU samedi 21 MARS 2015

DEROULEMENT DE LA BOURSE ET CONDITIONS DE VENTE DU MATERIEL DEPOSE

1. Le matériel à vendre sera déposé le vendredi 20 mars de 16h à 20h & le samedi 21 mars de 8h à 12h.
2. Au moment du dépôt, une somme non récupérable de 1 ou 2 euros (selon le prix de vente souhaité) sera payée pour chaque matériel. Cette somme donne uniquement et exclusivement le droit au déposant de mettre en vente son matériel dans le cadre de la présente bourse et correspond à une participation aux frais d'organisation de la bourse.
3. Le déposant certifie que le matériel est déposé en bon état d'utilisation.
4. Le Vélo-Club Saint-Julien se réserve le droit de refuser un matériel non conforme aux conditions citées à l'article 3.
5. La vente du matériel se déroulera le samedi 21 mars de 8h00 à 15h30.
6. La perception du produit de la vente du matériel déposé par le déposant aura lieu ce même jour entre 16h00 à 17h30.
7. La récupération du matériel non vendu aura lieu ce même jour entre 16h00 à 17h30.
8. Tout matériel non récupéré à la fermeture de la Bourse aux vélos le samedi à 17h30, sera considéré comme abandonné par son propriétaire.
9. Le Vélo-Club Saint-Julien ne pourra être tenu responsable de la garde de ce matériel passé ce délai.
10. Tout produit d'une vente, non réclamé par le déposant avant le lundi 23 mars 2015 à minuit, ne pourra plus être réclamé ensuite. Le Vélo-Club pourra alors disposer de la somme pour les activités de son école de cyclisme.

Par le dépôt de son matériel, le déposant reconnaît avoir pris connaissance du déroulement de la bourse et des conditions de vente et déclare les accepter dans leur intégralité sans exception, ni réserve.